



Cahier des clauses techniques particulières

| | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet | Location de locaux de chantier nécessaires à l'opération de fouilles dénommée : « ZAC de la Burlière – 2^{ème} et 3^{ème} tranche » à Trets (13) |
| Titulaire | |
| Montant | Mini : 0 € Maxi : 25 000 € HT |

Désignation et adresse de la personne habilitée à donner les renseignements prévus par l'article 109 du Code des marchés publics :

Martine Hurstel, chef du service des marchés publics de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Comptable assignataire :

Bernard Morvan, agent comptable de l'Institut national de recherches archéologiques

Article 1 – GENERALITES

1.1 - OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent C.C.T.P a pour objet la mise en place, la location et l'entretien de locaux de chantiers dans le cadre de la fouille dénommée « ZAC de la Burlière T2 et T3 » à Trets (13), se situant dans le secteur de la direction MEDITERRANEE

1.2 – CONTEXTE DE L'OPERATION :

L'opération de fouille préventive vise à l'étude scientifique des vestiges menacés de destruction par le projet d'aménagement de la « ZAC de la Burlière – T2 et T3 » à Trets. La fouille porte sur une superficie totale d'environ 17 587 m² sur 2 parcelles non mitoyennes. Un diagnostic effectué en avril 2014 a permis la découverte d'aménagements et vestiges qui témoignent d'une occupation humaine pérenne allant du Néolithique à la période du Moyen Age.

Article 2 – CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

2.1 – GENERALITES

Le chantier sera pourvu d'une base de vie adaptée assurant aux agents sur place, dans le respect des dispositions réglementaires, outre les commodités qui leur sont dues, des espaces de travail où les différentes activités propres à la discipline archéologique pourront être menées.

Installés sur une plate-forme aménagée, les modules requis seront agencés de façon à former un lieu de vie et de travail conforme aux textes en vigueur

D'une façon générale, une base de vie devra comporter :

- Un ou des espaces bureaux
- Un ou des espaces réfectoires
- Un ou des vestiaires assurant la mixité des agents
- Un ou des espaces de stockage (conteneur)
- Un bloc sanitaires douches et WC chimiques.

Selon l'importance des effectifs sur place, il sera demandé au prestataire des assemblages de modules ainsi que des cloisonnements, de façon à former des espaces en adéquation avec le nombre d'agents, celle-ci étant prévue pour une durée de 3 mois environ à partir de la fin aout.

Le titulaire devra être en mesure d'assurer la livraison, la maintenance, l'entretien tant que nécessaire et par la même disposer d'un parc d'une capacité en adéquation avec la demande.

2.2 – ETAT ET CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entreprise est invitée à se rendre sur les lieux de l'opération, pour y constater toutes les sujétions ou contraintes qui pourraient influencer sur son offre (accès, abords, ...), et dont elle devra tenir compte.

En aucun cas, elle ne pourra se prévaloir de sa méconnaissance des lieux pour former une quelconque réclamation.

2.3 – DESCRIPTION DES MODULES ET PRESTATIONS ANNEXES

Outre la location, le prestataire devra la livraison, le grutage, le calage au sol du type de modules suivants (le module type étant un module de 15m²), selon les quantités estimatives

et non contractuelles définies au paragraphe 2.4 :

- **Module bureau** de 15 m², équipé de 2 tables, 10 chaises, système de chauffage et climatiseur, 1 armoire de bureau basse (1m50 max de hauteur), rideaux et/ou stores et barreaux aux fenêtres, ouverture et fenêtres en façade.
- **Module vestiaire** de 15 m² hommes ou femmes, équipé de 10 armoires vestiaires 2 cases (soit 20 rangements), 2 bancs, système de chauffage, rideaux et/ou stores et barreaux aux fenêtres, ouverture et fenêtres en façade
- **Espace modulaire « réfectoire » de 15 m² environ** : équipé de 2 tables, 10 chaises, système de chauffage et climatiseur, 1 armoire, rideaux et/ou stores et barreaux aux fenêtres, **1 évier et équipement pour eau chaude, une plaque chauffante**, ouvertures et fenêtres en façade.
- **Espace modulaire « réfectoire » de 30 m² environ** : équipé de 6 tables, 15 chaises, système de chauffage et climatiseur, 1 armoire, rideaux et/ou stores et barreaux aux fenêtres, **2 éviers et équipement pour eau chaude, 2 plaques chauffantes**, ouvertures et fenêtres en façade. Il sera fait de deux modules de 15 m² assemblés sur site.
- **Bloc sanitaire de 15 m² environ** : 2 douches ainsi que des lavabos **disposant d'eau chaude**, d'un système de chauffage, de rideaux et/ou de stores et barreaux aux fenêtres et 3 toilettes à l'anglaise.
- **Conteneur métallique de 20 pieds**, aisément cadenassable.
- **Conteneur métallique de 10 pieds**, aisément cadenassable
- **WC autonome chimique** : WC de type « à l'anglaise » équipé d'un lave-main et vidanges hebdomadaires. **Le coût unitaire exprimé en jour inclura une vidange hebdomadaire.**
- **Vidange d'un WC autonome** : coût unitaire d'une vidange supplémentaire.

A défaut de fournir une unique clé ouvrant tous les éléments, le prestataire fournira un jeu de 5 clés par module.

Les prix mentionnés au BPU sont réputés inclure le mobilier décrit.

Chaque lieu de vie comportera, sauf stipulation du cahier des charges, à minima un chauffage et climatisation réputé inclus dans le coût de location.

Pour les prestations accessoires dont l'Inrap aurait besoin en cours d'exécution du marché mais qui ne sont pas prévues au bordereau de prix, le titulaire fait une proposition de prix sous la forme de devis et s'engage sur un délai de livraison de 5 jours maximum.

2.4 – DETAIL QUANTITATIF DES MODULES A LIVRER ET DES PRESTATIONS

Donné à titre indicatif et sans engagement contractuel.

| Type de module | Nombre |
|------------------------------|--------|
| Bureau 15m ² | 1 |
| Vestiaire 15 m ² | 2 |
| Réfectoire 15m ² | 2 |
| Réfectoire 30 m ² | 1 |
| Conteneur 10 pieds | 1 |
| Conteneur 20 pieds | 1 |

| | |
|----------------|---|
| WC chimique | 4 |
| Bloc sanitaire | 1 |

| Prestation | Nombre |
|----------------------------------------------------------------------|--------|
| Assemblage et démontage de 2 modules (réfectoire 30 m ²) | 1 |
| Vidange supplémentaire pour WC chimique | 4 |
| Amenée et repli d'un module standard ou d'un conteneur | 1 |
| Amenée et repli d'un WC chimique | 4 |
| Amenée et repli de 2 modules standards ou de 2 conteneurs | 4 |

2.5 – DEROULEMENT DE L'OPERATION

Trois jours maximum seront alloués à l'entreprise prestataire pour mettre en place les éléments commandés et procéder aux assemblages ou aménagements à partir de la commande. Il pourra en outre proposer un délai inférieur sur lequel il s'engagera.

En cours d'opération, il devra le cas échéant la vidange des WC chimiques ainsi que l'entretien courant des éléments en place.

2.6 – ENTRETIEN ET REPARATIONS

L'entretien courant sera à la charge du loueur.

Les réparations seront à la charge du loueur sauf cas d'utilisation non conforme. La maintenance de l'ensemble des éléments loués est comprise dans le prix de location.

Toute anomalie devra être traitée dans **les douze heures**. Le cas échéant, un remplacement sera effectué par un matériel équivalent.

2.7 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT (devant figurer dans un document qu'il nommera « annexe 2 »)

Le candidat s'engagera sur des délais concernant le SAV en cas d'anomalies : il pourra proposer un délai inférieur à celui demandé (**douze heures**)

Le candidat s'engagera également sur des délais de livraison

2.8 - PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

L'opération est prévue pour un démarrage à la mi-mars pour une durée d'environ 2 à 3 mois. (Cette date est donnée à titre indicatif sans engagement de la personne publique)